



## Adresse à la directrice de l'École Normale Supérieure de la rue d'Ulm

Montreuil le 20 juillet 2011

Madame,

Le Conseil de discipline de l'ENS a émis son avis le 12 juillet concernant sept élèves cités à comparaître: cinq avertissements, un blâme et une relaxe. Vous avez tenté à plusieurs reprises de justifier la légitimité de la tenue de cette instance, notamment dans votre courrier du 7 juillet, en réduisant le conflit social au sein de votre établissement et les actions de solidarité qui s'en sont suivis à un problème de discipline et d'application du règlement intérieur de l'École.

Vous n'avez eu de cesse de vous réfugier derrière un vote, le 17 mai (8 jours avant la signature du protocole de sortie de grève!), des directeurs de vos départements et services appelant à des sanctions contre les élèves incriminés. D'après l'article 36 du Décret n°87-695 du 26 août 1987 relatif à l'École normale supérieure, il vous appartient à présent, en tant que directrice de l'École, de confirmer ou non ces sanctions. Leur prononcé est désormais soumis à votre seule responsabilité, et donc celle de vouloir générer un nouveau conflit.

Le 13 juillet, le service DRH adressait par AR un courrier aux agents grévistes de la cuisine à propos de leur "absence injustifiée depuis le 12 juillet". Or, pour la semaine du 11 juillet, le syndicat FERC Sup CGT de l'ENS avait déposé un préavis de grève reconductible par solidarité avec les élèves convoqués au Conseil de discipline du 12 juillet. Ces agents sont donc couverts par le préavis déposé par la CGT. Dans la Fonction publique, les salariés (titulaires comme non titulaires) bénéficient sans conteste du droit de grève lequel a une valeur constitutionnelle. Ce courrier, ainsi que la tenue du Conseil de discipline, manifesteraient-ils un mépris et une désinvolture à l'égard des droits sociaux et syndicaux les plus élémentaires ?

Force nous est de constater, madame la directrice, que vous n'avez pas toujours manifesté le même zèle quant aux procédures disciplinaires. Nous avons tous en mémoire l'assourdissant silence de votre direction à l'occasion de faits de violence avérés au sein de la cuisine ; un silence destiné à étouffer des conditions de travail intolérables; le silence d'une direction incapable de prendre ses responsabilités et qui a laissé faire. Au bout de plusieurs mois de grève, une procédure disciplinaire a été enfin enclenchée. Sans préjuger du résultat, la CGT veillera qu'elle parvienne à son terme. Nous souhaitons vous rappeler, qu'en tant que directrice de l'École, vous êtes responsable pénalement de la santé physique et psychique de chacun de vos agents. S'il y a lieu, la CGT saura en tirer toutes les conséquences.

Votre promptitude à traduire en Conseil de discipline des fonctionnaires qui ont eu l'honorifique action citoyenne de s'élever contre les conditions de travail inacceptables faites aux agents du restaurant administratif, après avoir laissé pourrir une situation portant atteinte à la dignité et l'intégrité physique des agents, est inqualifiable.

Pensez-vous réellement, madame la directrice, qu'un panneau de bois inutile ait vraiment plus de prix et d'intérêt que la protection et la sécurité de votre personnel de cuisine ?

Il est encore temps pour vous, madame la directrice, de sortir dignement d'un conflit dont vous ne cessez pourtant de rallumer les braises. Nous exigeons la non confirmation des sanctions émises pour avis par le Conseil de discipline de l'ENS le 12 juillet, l'arrêt immédiat de toute discrimination anti-syndicale à l'encontre des grévistes ainsi que de leurs soutiens au sein de l'établissement dont vous avez la charge.

Soyez assurée, madame la directrice, de tout notre attachement aux valeurs du Service public et aux principes fondateurs de la Fonction Publique.